


| | | |
|--------------|--------------|----|
| 3.00 crédits | 0 h + 12.0 h | Q2 |
|--------------|--------------|----|

| | |
|------------------------------|---|
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Préalables | Le travail dirigé LDROI 1200 - travail dirigé 2ème année n'est accessible que si vous avez suivi le prérequis LDROI 1002T - Travaux dirigés d'introduction au droit Le travail dirigé LDROI 1200 - travail dirigé 2ème année est prérequis pour accéder au travail dirigé LDROI 1300 - travail dirigé 3ème année |
| Thèmes abordés | Le travail individuel porte sur une problématique particulière en rapport avec un des cours juridiques obligatoires des deuxième et troisième années du baccalauréat en droit. Une réunion collective, au moins, est organisée en début d'année pour exposer l'objectif du travail et dispenser des conseils méthodologiques. Cependant, l'originalité pédagogique repose principalement sur l'organisation de rencontres individuelles régulières, qui doivent permettre une relation personnalisée et suivie entre l'étudiant et l'assistant. Au cours de ces rencontres, l'assistant fait part à l'étudiant de ses commentaires et formule des suggestions et des conseils en réservant une attention particulière à la réflexion personnelle de l'étudiant, qui doit veiller au bon usage de la langue et à son expression écrite. Le travail écrit comporte vingt pages au moins. En fin d'année, l'étudiant présente oralement les conclusions de son travail. Cette présentation peut avoir lieu lors d'une séance individuelle ou collective. La participation aux réunions et aux rencontres est obligatoire. Evaluation La note est principalement attachée au travail écrit (fond et forme). Il est également tenu compte de l'assiduité aux réunions collectives et aux rencontres individuelles et de la qualité de l'exposé oral. |
| Acquis d'apprentissage | A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : L'objectif principal des travaux dirigés est de permettre à l'étudiant de compléter et de dépasser, par une recherche personnelle, le contenu du cours magistral. Les travaux dirigés constituent une formule pédagogique susceptible de valoriser le travail de l'étudiant essentiellement quant à son aptitude à la recherche, à son esprit critique, à l'originalité de sa pensée et à sa capacité à la formaliser avec rigueur et élégance. Ils représentent, en quelque sorte, une forme d'apprentissage du savoir-faire qui sera ultérieurement mis en oeuvre dans le cadre du mémoire. 1 |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Bachelier en droit | DROI1BA | 3 | |  |